

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 29 du 6 juin 2014**

**AVIS**

**AVIS**

de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

*Du 12 mai 2014*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

**AVIS de recrutement par concours sur épreuves en cours de carrière au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.**

*Du 12 mai 2014*

NOR D E F A 1 4 5 0 8 3 9 V

---

*Référence de publication* : BOC n° 29 du 6 juin 2014.

---

Il est organisé, au titre de l'année 2014, un concours sur épreuves pour le recrutement en cours de carrière au grade d'ingénieur de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

Trois (3) places sont offertes au titre de ce recrutement. Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2014. L'épreuve orale d'admission se déroulera du 3 au 4 décembre 2014. La date et l'horaire seront fixés ultérieurement et individuellement pour chaque candidat admissible.

Sont autorisés à se présenter à ce concours les officiers, les ingénieurs d'études et de fabrications en position d'activité ou de détachement et les ingénieurs sur contrat du ministère de la défense réunissant, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les conditions suivantes :

- être âgé de trente-quatre ans au plus ;
- totaliser au moins cinq ans de services, en qualité d'officier ou d'ingénieur d'études et de fabrications en position d'activité ou de détachement ou d'ingénieur sur contrat du ministère de la défense ;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement fixées par l'arrêté du 18 janvier 2011 modifié ;
- appartenir au corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement ou être titulaire soit d'un diplôme ou titre d'ingénieur délivré dans les conditions fixées par les articles L. 642-1. et suivants du code de l'éducation, soit d'un brevet d'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, soit d'un diplôme conférant le grade de master.

L'organisation du concours est fixée par l'arrêté du 29 juin 2009 modifié.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1. de l'instruction n° 144855/DEF/DGA/DRH/D du 8 juin 2012. Les candidats devront transmettre au plus tard le vendredi 25 juillet 2014, délai de rigueur, la demande d'inscription accompagnée des annexes II., III. et IV. (avis du second notateur sous pli cacheté) à l'adresse suivante :

Direction générale de l'armement  
DRH/SDMR/GM  
5 bis, avenue de la Porte de Sèvres  
75509 Paris cedex 15

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement hors classe,  
directeur des ressources humaines,*

Benoît LAURENSOU.